

Plan de Redressement Judiciaire de la Société CABINET LETORT

I. Introduction

La société CABINET LETORT, créée le 2 avril 2007 par Monsieur Manuel LETORT, est spécialisée dans le courtage en prêt immobilier et intervient également en tant qu'intermédiaire. La société a développé un logiciel de gestion des crédits destiné aux courtiers en crédits immobiliers. Toutefois, plusieurs facteurs, dont la crise du COVID-19, la hausse des taux d'intérêt à partir de mars 2022 et la nouvelle politique des établissements de crédits, ont gravement impacté son développement.

Suite à une déclaration de cessation des paiements, un jugement d'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire a été prononcé le 24 août 2024.

II. Situation Actuelle

A. Activité de Courtage

Durant la première période d'observation, l'activité de courtage en crédit immobilier a été maintenue. Cependant, l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire a suscité des inquiétudes parmi les clients, entraînant une diminution de la demande et la décision de l'agent commercial responsable des dossiers de crédits de quitter le Cabinet LETORT.

B. Activité de Conseil

En parallèle, Monsieur LETORT a développé une activité de conseil couvrant trois volets : le conseil en financement professionnel, le conseil en stratégie et le conseil en innovation. Cette nouvelle activité a généré un chiffre d'affaires de 46 000 euros au premier semestre 2024, montrant un potentiel de croissance.

C. Perspectives d'Avenir

La reprise de l'activité de courtage en crédit immobilier est envisagée pour le premier ou le second trimestre 2025. Il est à noter que la production de crédit immobilier mensuelle a chuté de 26 milliards en mai 2022 à 6,7 milliards en mars 2024, ce qui souligne la difficulté du marché actuel mais également le potentiel de reprise future.

III. Plan de Redressement

Compte tenu de la diversification des activités de la société et des perspectives de reprise, un plan de redressement sur 9 ans est proposé, avec un passif actuel (échu et à échoir) de 356 000 euros, dont 136 000 euros contestés. Ce plan vise à assurer la continuité de l'activité et à rembourser le passif de manière progressive.

Tableau de Remboursement (passif échu et à échoir) Proposé :

Année	Date	%	Montant
1	24/08/2025	2%	7 120 €
2	24/08/2026	4%	14 240 €
3	24/08/2027	6%	21 360 €
4	23/08/2028	8%	28 480 €
5	24/08/2029	12%	42 720 €
6	24/08/2030	14%	49 840 €
7	24/08/2031	16%	56 960 €
8	24/08/2032	18%	64 080 €
9	24/08/2033	20%	71 200 €

IV. Conclusion

La société CABINET LETORT est sur une trajectoire de redressement viable grâce à la diversification de ses activités et à une gestion rigoureuse des charges. Le plan proposé permettra de restructurer les dettes sur une période raisonnable de 9 ans, tout en assurant la pérennité de l'activité.

Les perspectives de reprise du marché du courtage en crédit immobilier, couplées au développement de l'activité de conseil, justifient l'adoption de ce plan de redressement. Nous restons à la disposition du tribunal de commerce pour toute précision complémentaire.

Annexes

1. Prévisionnel comptable sur 9 ans
2. Situation financière du 24/08/2024 au 30/06/2024

Respectueusement,

Manuel LETORT

**CABINET
LETORT**
6/8 allées de Jouray, 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 371 371
Fax : 05 35 371 372
www.cabinet-letort.com
S.G.S. 495 174 737
A Bordeaux, 7 juillet 2024